

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Heidi Campagna-Hurtubise

<https://www.cadre21.org/membres/09f63d48d3526bb8d24447da>

Date d'obtention : 2022-02-25 18:56:50

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

1. Toujours commencer avec la trousse pour suivre ou se référer à la démarche à suivre.
Le kit Sexto est un guide pour la gestion des cas.
2. Ne JAMAIS regarder les photos/video.
3. Sexto est un outil qui aide à réduire le temps d'intervention à 4 jours

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

1. Je vais être à l'aise et outillé avec ma démarche. Cela va me procurer de l'assurance dans ma démarche.
2. Mes interventions vont être uniformisées.
3. Je vais pouvoir déterminer la gravité, l'urgence, le niveau et le type d'intervention.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

1. À lire les questions qui devraient être posées pour ne pas leur mettre des mots dans la bouche.
2. À suivre la démarche dans le kit Sexto
3. À remplir un questionnaire pour chaque personne
4. À garder le tout privé et ne jamais divulguer de noms.